

RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES

Les Parties contractantes :

1. Preignent note avec satisfaction des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'actions prioritaires;
2. Approuvent les activités instaurées par l'intermédiaire du Centre d'activités régionales du PAP (PAP/CAP) à Split;
3. Invitent les organisations intergouvernementales et internationales intéressées à coopérer avec le PAP/CAR dans leur domaine de compétence et prient le secrétariat d'instituer des procédures permettant d'associer pleinement les institutions spécialisées des Nations Unies à ces activités;
4. Reconnaissent et apprécient l'appui apporté par le PNUD et la FAO pour la mise en place du projet d'aquaculture (MEDRAP) et recommandent au PAP/CAR de fournir aux structures focales du PAP tous les renseignements disponibles sur le développement de cette activité de manière à permettre une participation plus large des pays méditerranéens;
5. Expriment leur appréciation au Gouvernement yougoslave pour l'appui qu'il apporte au fonctionnement du PAP/CAR;
6. Demandent aux structures focales nationales d'apporter leur plein appui au PAP en y faisant participer leurs institutions et experts nationaux;
7. Se félicitent des relations déjà établies entre les divers éléments du Plan d'action pour la Méditerranée et prient le secrétariat d'organiser au cours de 1984 une réunion commune des structures focales du PAP et du Plan bleu afin d'examiner les progrès réalisés par ces deux activités et de formuler des avis sur leur futur développement, ainsi que sur leur interaction;
8. Approuvent les crédits pour 1984 et 1985 inscrits au chapitre 2 de la section II du budget du PAM, à l'annexe VII du présent rapport, tenant pour acquis que, lorsqu'il examinerait les allocations de crédits pour 1985, le Bureau ne ménagerait aucun effort afin de réduire, en se fondant sur un programme détaillé, les dépenses de 1985 et, plus spécialement, celles qui sont prévues aux fins de l'établissement des rapports.